

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2025

Sur convocation de Mr Thierry CAMBOURNAC, le conseil municipal s'est réuni le lundi 3 Novembre 2025 à 20 heures 30 dans la salle du conseil de La Romieu.

Sont présents : CAMBOURNAC Thierry. DELOUS Fabrice. CASTAY Lionel. LAMARQUE Hervé. MEYLAN Marielle. Hervé CHARLES. Fabien LACOME. BAQUE Benoit CECEILLE Colette GASNIER Marie-José. MINJSBERGEN Cocky

Procurations : . ADAM Martine donne procuration à Colette CECEILLE
CASTAING Laurence donne procuration à Hervé LAMARQUE
Hervé CHARLES donne procuration à Marielle MEYLAN

Excusés : SOURBE Thomas. ANCELET Sylvie.

Mr. Benoit Baqué est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du CR du conseil municipal du 3 Novembre 2025

1.

Le conseil **approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 3 Novembre 2025.**

2. Transfert à la CCLG de la compétence extra-scolaire

Le Conseil de la communauté a décidé, par délibération du 12 novembre 2025, de procéder à la modification des statuts communautaires pour intégrer la compétence supplémentaire « Mise en œuvre d'actions en faveur des enfants et des jeunes : Création et gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les enfants de 3 à 12 ans sur le temps extrascolaire (vacances scolaires) ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-approuve la modification des statuts communautaires portant intégration de la compétence supplémentaire « Mise en œuvre d'actions en faveur des enfants et des jeunes » telle que définie ci-dessus et intégré au projet de statut modifié joint en annexe,

- demande que ce transfert prenne en compte le cas d'enfants résidents sur le territoire de la CCLG et fréquentant des structures extra scolaires hors CCLH

- demande à Monsieur le Préfet du Gers de prendre l'arrêté modificatif correspondant,

- confie à Mr le Maire le soin d'accomplir toute démarche nécessaire



3. Intégration de l'école au RPI Marsolan- Blaziert- Castelnau

L'école Pierre et Marie Curie du village est isolée du point de vue pédagogique et administratif.

Afin de pérenniser son existence aussi longtemps que possible le maire a négocié avec le RPI Castelnau-Blaziert-Marsolan une intégration de notre école dans ce syndicat. Les trois communes concernées ont délibéré et en ont accepté le principe, évolution qui a été portée à la connaissance de du DASEN

Le conseil

confirme son accord pour que l'école Pierre et Marie Curie du village soit intégrée au RPI et donne mandat au maire pour en négocier les aspects administratifs et financier.

Il l'autorise à signer tout document à cet effet.

4. Horaires de travail d'Alyson Saldot

Compte tenu des résultats de Mme Alyson Saldot dans son (second) emploi en qualité d'auxiliaire de la directrice générales des services de la mairie le maire propose de porter son horaire de travail hebdomadaire de 32 à 35h à compter du 1^{er} février 2026.

Le conseil approuve la modification du contrat de Mme Alyson Saldot visant à porter son horaire de travail à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2026.

5. Mandat confié au CDG32 pour lancer un appel à concurrence au nom de la commune dans le cadre du renouvellement de la convention de participation "prévoyance "

La commune a l'obligation de proposer une mutuelle maintien de salaire (prévoyance) à ses agents qui permet de compenser la perte de rémunération en cas de maladie. L'agent n'a pas obligation d'adhérer et la cotisation est à sa charge. La mairie propose depuis plusieurs années la mutuelle partenaire du centre de gestion du Gers. Ce dernier lance une consultation auprès des mutuelles pour obtenir le meilleur tarif. Cette consultation doit être renouvelée en 2026 et le centre de gestion demande à la commune de signer une convention leur donnant mandat pour engager cette procédure pour les communes adhérentes.

Le conseil approuve le fait de confier au CDG 32 un mandat pour renouveler la convention participation prévoyance.

6. Participation communale à la mutuelle santé de ses employés

Le conseil municipal avait décidé par le passé d'accorder aux agents communaux une participation employeur d'un montant mensuel de 20€ proratisés en fonction du nombre d'heures travaillées.

La cotisation santé à la charge de l'agent étant un montant fixe et forfaitaire et ne dépendant pas du montant du salaire, il y a lieu de fixer une participation employeur forfaitaire et non proratisée à compter du 01/01/2026.

La proratisation de la participation employeur n'est plus autorisée.

Seuls 23 employés de la commune y ont adhéré.



Le conseil décide de maintenir à 20€ mensuels la contribution de la commune à la mutuelle sante de ses employés.

6. Motion de soutien aux agriculteurs

Réuni le 22 décembre le conseil municipal de La Romieu tient à exprimer sa totale et complète solidarité avec les agriculteurs dans la grave crise qu'ils connaissent en cette fin d'année.

Il exprime son souhait de voir toutes les parties responsables rechercher ensemble des solutions réalistes, respectueuses du travail et de l'investissement de tous les agriculteurs et compatibles avec l'exigence de protection de toutes les populations et tous les cheptels. Il affirme clairement son attachement à une agriculture nationale à même de garantir notre indépendance alimentaire et de permettre à tous les agriculteurs de vivre décemment de leur travail.

Il appelle tous nos concitoyens à manifester leur soutien à notre agriculture en privilégiant toujours l'achat et la consommation de produits agricoles de nos territoires

**Prochain conseil : Lundi 23 Février 2026
Budget initial 2026**

_CAMBOURNAC Thierry		LACOME Fabien	
CECEILLE Colette		CASTAY Lionel	
BAQUE Benoit		DELOUS Fabrice	
CHARLES Hervé	Absent	LAMARQUE Hervé	
MEYLAN Marielle		MIJNSBERGEN Cornelis	
SOURBÉ Thomas	Absent	ADAM Martine	Absente
CASTAING Laurence	Absente	GASNIER Marie-José	Absente
ANCELET Sylvie			

